



Cumul d'activité en fin de contrat

Par **imatam**, le **04/07/2009** à **23:13**

Bonjour,

J'arrive en aout en fin de contrat a temps partiel d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) à l'université. J'ai trouvé un travail a temps complet qui commencera mi juillet. Je voulais savoir si je peux ne démissionner de mon emploi d'ATER que fin juillet, sachant que, vu que je travaille a temps partiel sur le mois, on pourrait considérer que le fait de travailler a temps complet du 1 au 15 correspond à effectuer un mois complet à mi temps , et donc que ce mois m'est dû par l'université.

Par ailleurs, en fait en aout, pour mon emploi d'ATER, je suis sensée être en congé légal, y a t'il moyen de récupérer ces congés en salaire, puisque finalement, démissionner en juillet revient à renoncer à ces congés.

Merci d'avance.